

# ROB | Rapport d'orientations budgétaires 2020



Ville de Château-Thierry

---

## Rappel réglementaire

---

Le débat d'orientation budgétaire est un exercice réglementaire établi conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa vocation est d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la commune.

Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Le décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication de transmission du rapport d'orientation budgétaire précise les éléments attendus sur :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée.

Ces 3 éléments devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter également les éléments relatifs :

- A la structure des effectifs et leur évolution prévisionnelle ;
- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération ;
- A la durée effective du travail dans la commune.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Le D.O.B. s'inscrit dans un environnement de rigueur imposé par l'Etat avec à nouveau une baisse de recettes de 11,5 milliards d'euros sur 4 ans pour les collectivités. **Il contraint désormais les collectivités à des économies de 13 milliards d'euros sur la période 2018/2022.**

Pour autant, le rapport d'orientation budgétaire constitue aussi une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et les objectifs de long terme de la municipalité. L'expression politique du R.O.B. 2020 se traduira par un Budget Primitif 2020.

---

## Orientations de cadrage – Octobre 2019

---

***Le dernier budget de la mandature municipale s'inscrit dans la continuité des précédents tant en ce qui concerne les incertitudes indépendantes de la ville, que dans la poursuite des orientations politiques du mandat.***

### **Un budget préparé et planifié**

**Le lancement officiel du processus de préparation budgétaire a été opéré dès la rentrée de septembre 2019 au cours de plusieurs réunions** du comité de direction, d'un travail auprès de l'ensemble des cadres et chefs de service de la collectivité et des réunions de cadrages entre la direction générale, la direction des finances et les services associant les élus de l'exécutif.

L'aboutissement de cette préparation se fera lors du conseil municipal du 13 décembre 2019 à l'occasion du débat d'orientations budgétaires puis lors de la séance en février 2020 qui devra procéder au vote du budget 2020.

### **Un budget prudent lié à un contexte contraint**

**Ce budget de la ville s'élabore, une nouvelle fois, dans un contexte contraint relatif aux dotations de l'Etat et à la poursuite de l'exonération de la taxe d'habitation** : sur ces deux sujets il convient d'agir avec une extrême prudence. Certes, le montant de la D.G.F. est à nouveau stabilisé par rapport à 2019, mais il convient d'attendre la déclinaison locale et notamment la répartition à l'intérieur du « panier » des dotations de l'Etat : Dotation Globales de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation de solidarités rurales, Fonds de Péréquations Intercommunal et compensation fiscales.

A cela de nouvelles contraintes budgétaires apparaissent pour la collectivité, en particulier liées aux travaux de dédoublement des classes en zone REP et de l'accueil depuis la rentrée 2019 de tous les enfants âgés de trois ans.

### **Un budget qui s'inscrit dans une logique de mutualisation**

**L'année 2020 sera également marquée par le transfert en année pleine à la Communauté d'agglomération de la compétence des ALSH et de la préparation de la prise de compétence des eaux pluviales au 1er janvier 2020** ainsi que la mise en place des services communs tels que les marchés publics, le contrôle de gestion, la programmation de l'événementiel culturel et la perspective d'un service commun informatique. Ces flux financiers entre la commune et la Communauté d'agglomération auront nécessairement un impact sur notre attribution de compensation.

### **Un budget maîtrisé en vue de soutenir le pouvoir d'achat des familles**

C'est pourquoi la municipalité, **soucieuse d'une gestion rigoureuse des finances communales et dans une démarche de soutien au pouvoir d'achat des familles, porte une attention toute particulière au développement de la ville en s'assurant une plus grande maîtrise des charges de fonctionnement** : les consignes ont été données aux services de proposer des budgets stabilisés en veillant à un pilotage de chaque budget en fonction des actions engagées.

### **Un budget optimisé grâce à la recherche constante de recettes**

Pour faire face à ces contraintes tout en renforçant la qualité des services, **et en tenant les engagements de ne pas augmenter la fiscalité et de désendetter la Ville, les outils de pilotage seront optimisés** (Programmation pluriannuelle d'investissement, valorisation des avantages en nature aux associations, Gestion prévisionnelle de l'emploi, des effectifs et des compétences, ...) et **une attention particulière sera donnée à la maximisation de nos recettes liées aux subventions**. A cet effet, un agent dédié mutualisé avec la CARCT est chargé depuis septembre 2019 de cette importante mission en lien avec les services et auprès de nos partenaires financiers.

### Un budget établi en concertation

La stabilité des dépenses de fonctionnement reste un enjeu majeur permettant de limiter l'effet ciseaux et contribuant à préserver la capacité d'investissement. Depuis deux années, **les investissements répondent aux feuilles de route, établies pour chaque poste budgétaire en fonction des résultats issus de la consultation des citoyens, en lien avec les élus et les services municipaux.** Leurs déclinaisons se traduisent par la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement, qui a été présenté la première fois au budget 2019, conformément à la demande de la Chambre Régionale des Comptes.

L'objectif reste plus que jamais d'optimiser les dépenses par un arbitrage affiné des orientations budgétaires et des projets menés.

## Contexte national

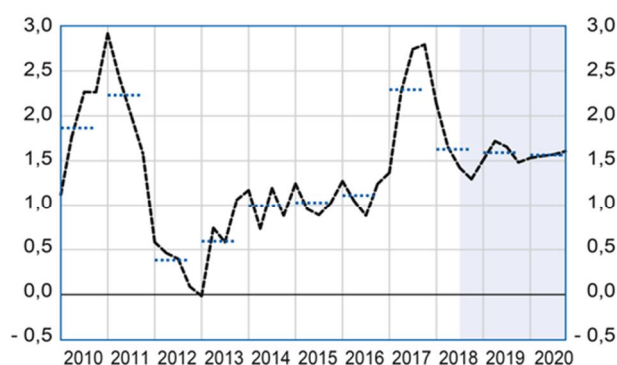
### 1. La croissance nationale

#### **La croissance resterait quasiment identique en 2020 (1,3 %) par rapport à 2019 (1,4 %)**

Après une croissance soutenue en 2017, les années 2018 et 2019 ont connu une légère inflexion sur un rythme de 1,4 à 1,5 % qui devra se poursuivre en 2020.

#### **Graphique 1 : Croissance du PIB réel**

(en %)



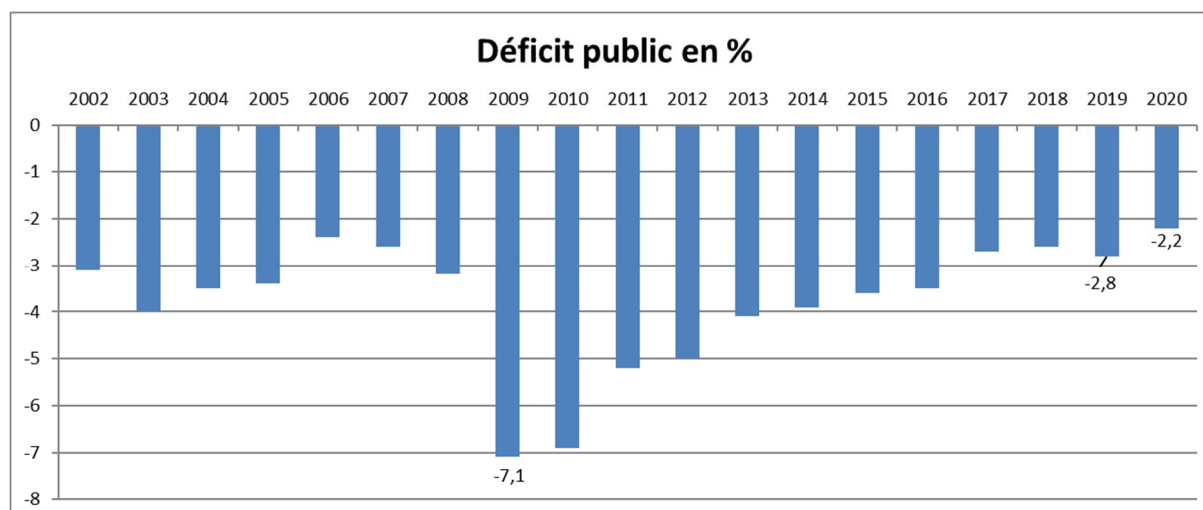
Note : La courbe représente les glissements annuels et les traits horizontaux les moyennes annuelles.

Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2018, projections Banque de France sur fond bleuté.

### 2. Le déficit national

#### **Un déficit public inférieur à 3 % du PIB depuis 2017.**

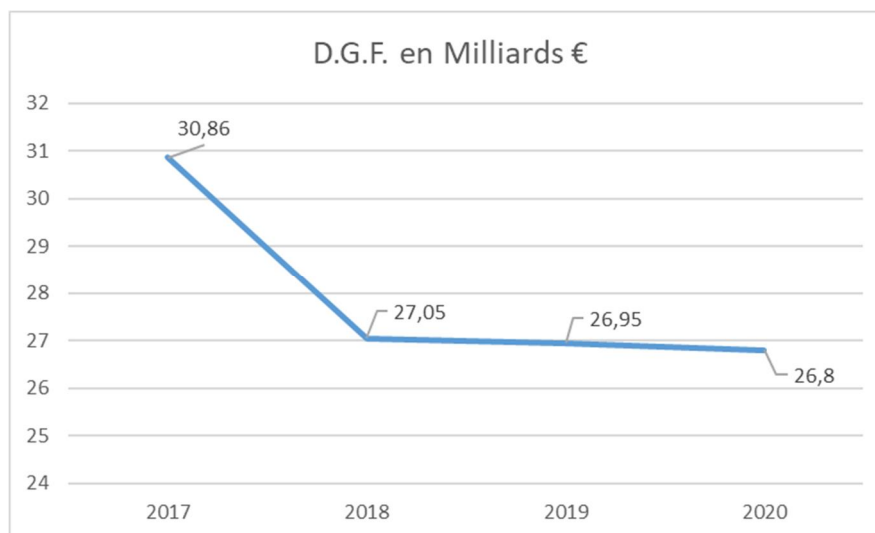
Le déficit public situé en deçà des 3% depuis 2017 a permis à la France de sortir de la procédure engagée par l'union européenne. Après une année 2019 qui devrait voir ce déficit proche des 3 %, il reviendrait en 2020 à 2,2 %.



### 3. LES CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

#### a. La dotation globale de fonctionnement :

L'article 21 du P.L.F. 2020 fixe le montant pour 2020 de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) et des différentes allocations compensatrices d'exonérations d'impôts directs locaux. Ainsi, la D.G.F. est fixée à 26.8 milliards d'euros en 2020, contre 26.95 milliards d'euros en 2019. Après une période de baisse, on observe que ce montant est stabilisé depuis 2018.



**Pour la commune de Château-Thierry, une baisse de D.G.F. est à prévoir.** Au vu des informations actuelles, elle serait de 3,08 % en 2020. Le tableau ci-dessous présente son évolution depuis 2013.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
DGF, dotation forfaitaire	2 774 694	2 588 538	2 147 247	1 688 402	1 458 154	1 409 926	1 381 606	1 339 043

\* Pour 2020, les montants sont estimés

En comparaison à 2013, la baisse s'élèverait à plus d'1,436 millions d'euros. Il est à noter que cette baisse est amortie par une politique dynamique d'augmentation de la population sur la commune.

#### 2. La revalorisation des bases :

Les bases nettes TH progresseraient de 0,9 % en termes réels (hors actualisation forfaitaire) en 2020 ;

En tenant compte de l'inflation, le niveau de revalorisation des bases sera de 1,2 %

**Nous retiendrons donc une actualisation des bases à hauteur de 1,2 %**

#### 3. La suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous les Français :

Le projet de loi de finances prévoit la suppression définitive de la TH sur les résidences principales : Pour 80 % des foyers fiscaux, la TH sera définitivement supprimée en 2020, après avoir été allégée en 2018 puis en 2019. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis 65 % en 2022. En 2023 plus aucun foyer ne paiera de TH sur sa résidence principale.

La taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires est quant à elle maintenue.

La suppression de cette taxe a pour conséquence une révision importante de la fiscalité locale : la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera transférée aux communes. Le bloc communal percevra donc l'intégralité de la TFPB à compter du 1er janvier 2021.

#### 4. La reconduction de la dotation de soutien à l'investissement des communes et soutien à l'investissement local

Le soutien à l'investissement du bloc communal mis en place en 2016 a pris la forme d'une dotation à part entière dénommée dotation de soutien à l'investissement communal (DSIL). Cette dotation est composée d'une enveloppe maintenue à 570 millions € en 2020.

Cette dotation est destinée au soutien des projets de :

- Rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables,
- Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics,
- Développement d'infrastructure en faveur de la mobilité ou de construction des logements,
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- Création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires,
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Par ailleurs le fonds de compensation à la TVA progressera de 0.4 milliard €, conséquence de la reprise de l'investissement local.

**Ce soutien a permis à la collectivité d'obtenir 232 760 € au titre du DSIL en 2019.** Plusieurs autres projets seront proposés à la DSIL par la collectivité en 2020.

#### 5. Une hausse maintenue de la péréquation verticale :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est stabilisée à près de 27 milliards €. Toutefois, la DGF est composée d'une enveloppe forfaitaire et de deux enveloppes de péréquation : la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) pour lesquelles la ville est éligible. Ce sont donc les collectivités qui financent la péréquation décidée par l'Etat : en effet la DGF étant stable, si l'enveloppe « péréquation » progresse, la part forfaitaire baisse. La DSU et la DSR devant progresser, comme les années précédentes, la part forfaitaire de la DGF diminuera.

6. L'enveloppe de la DETR se situe à 1 045 Millions d'euros en légère baisse par rapport à 2018 (1 064 Millions €)

### 3. LES MESURES EN VIGUEUR APPLICABLES SUR 2020

#### 1. Contrat aidés & Parcours Emploi Compétence

La suppression des contrats aidés décidée en 2018 impacte l'année 2019 et impactera l'année 2020. La collectivité maintient son effort social dans l'insertion de la vie professionnelle des personnes éligibles aux contrats aidés.

Depuis le 1er trimestre 2018, le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) a évolué en Parcours Emploi Compétences (PEC). Ce dispositif est réservé aux entreprises non marchandes désireuses de s'engager dans l'accompagnement des personnes bénéficiaires qui s'engagent dans un parcours qualifiant et professionnalisant.

La durée de la convention initiale du CUI-PEC est de 12 mois, renouvelable de 6 à 12 mois, pour une durée totale ne pouvant dépasser 24 mois. La décision de renouvellement revient au prescripteur, l'employeur ne pouvant que proposer le renouvellement.

L'État verse une aide à l'employeur variant de 45% à 60% (BRSA) sur la base du SMIC horaire brut. La durée de travail hebdomadaire retenue pour le calcul de l'aide est de 20 heures.

Les contrats aidés ainsi définis, bénéficient d'un accompagnement renforcé, notamment pour l'acquisition de nouvelles compétences, l'accès à des formations pré-qualifiantes, et d'un accompagnement tripartite entre le bénéficiaire, le prescripteur (Pôle Emploi, la Mission Locale, CAP Emploi ou encore le PLIE) et l'employeur.

La collectivité emploie 25 CUI-PEC répartis comme suit :

- Entretien locaux : 10,
- Espace vert : 3,
- Cuisine centrale : 1,
- Rotonde Blanchard : 1,
- Propreté : 10, dont 2 à 35h00

Les contrats CUI-PEC font partie intégrante des effectifs et bénéficient des mêmes droits que les agents titulaires.

Contrats Aidés	Dépenses	Recettes	Reste à Charge VILLE	Nombre d'agents au 31/12/2019
	Annuelles	Annuelles		
CUI - PEC	291 083,69 €	139 113,66 €	151 970,03 €	24
Emploi d'Avenir	37 420,01 €	25 100,63 €	12 319,39 €	1
<b>TOTAL</b>	<b>328 503,71 €</b>	<b>164 214,29 €</b>	<b>164 289,42 €</b>	<b>25</b>

## 2. La continuité des Dédouplements des classes pour l'année 2020

Dans le cadre de la loi pour une école de la confiance, le président de la République a annoncé plusieurs mesures s'inscrivant dans la continuité de la priorité donnée à l'école primaire depuis le début du quinquennat.

Après un dédoublement des classes de CP à la rentrée 2018, le dédoublement des classes de CE1 a été réalisé pour cette rentrée 2019 ainsi que la scolarisation obligatoire dès l'âge de 3 ans.

En conséquence, la collectivité devra participer au financement pour les élèves de maternelles scolarisés en écoles privées (pour information, sur la base des effectifs 2018 nous avons 60 enfants scolarisés en maternelle privée ce qui représenterait un coût pour la ville de 36 000€ environ)

Parmi ces mesures, il faut prévoir également, pour la rentrée 2020 : le dédoublement des classes de grandes sections de maternelles (GS) en REP.

Sont concernées pour la ville les écoles maternelles Blanchard, Chesneaux, Mare Aubry, Hérissons et Mauguins.

**Le dispositif conduira à la création de 6 classes en 2020 pour un coût global de 300 000 €.**



#### 4. LES INCERTITUDES

Le montant de la Dotation Globale Forfaitaire est relativement stable par rapport à l'année 2018, après plusieurs années de baisse des dotations de l'Etat. Pour autant, la municipalité se trouve confrontée, dans l'élaboration de son budget prévisionnel 2019, à des incertitudes. Ainsi, la compensation du dégrèvement de la taxe d'habitation n'est toujours pas clairement posée.

A cela, s'ajoute la mise en place du coefficient correcteur qui, quand bien même défini dans les grands principes, ne permet pas d'avoir une vision précise sur la sur-compensation.

Au total, les 7 années de baisse des dotations, à hauteur de 1,436 million d'euros, oblige la collectivité à maintenir la conduite de son budget avec beaucoup de rigueur.

Enfin, le contexte national et les difficultés rencontrées par les foyers amènent la collectivité à proposer à nouveau un gel des tarifs municipaux.

## Le contexte financier communal

Forte de ses engagements de 2008, reconduits en 2014, la municipalité n'a pas augmenté les taux communaux d'imposition depuis plus de 12 ans. De la même façon, le désendettement de notre ville se poursuit et son niveau d'équipement se renforce tout autant que l'offre de service.

La démarche sera maintenue ainsi jusqu'à la fin du mandat : niveaux d'investissements élevés, désendettement et gel de la fiscalité, le cap est gardé !

**Objectif : préservation du pouvoir d'achat des Castels, politique offensive en matière d'investissement et embellissement de la ville.**

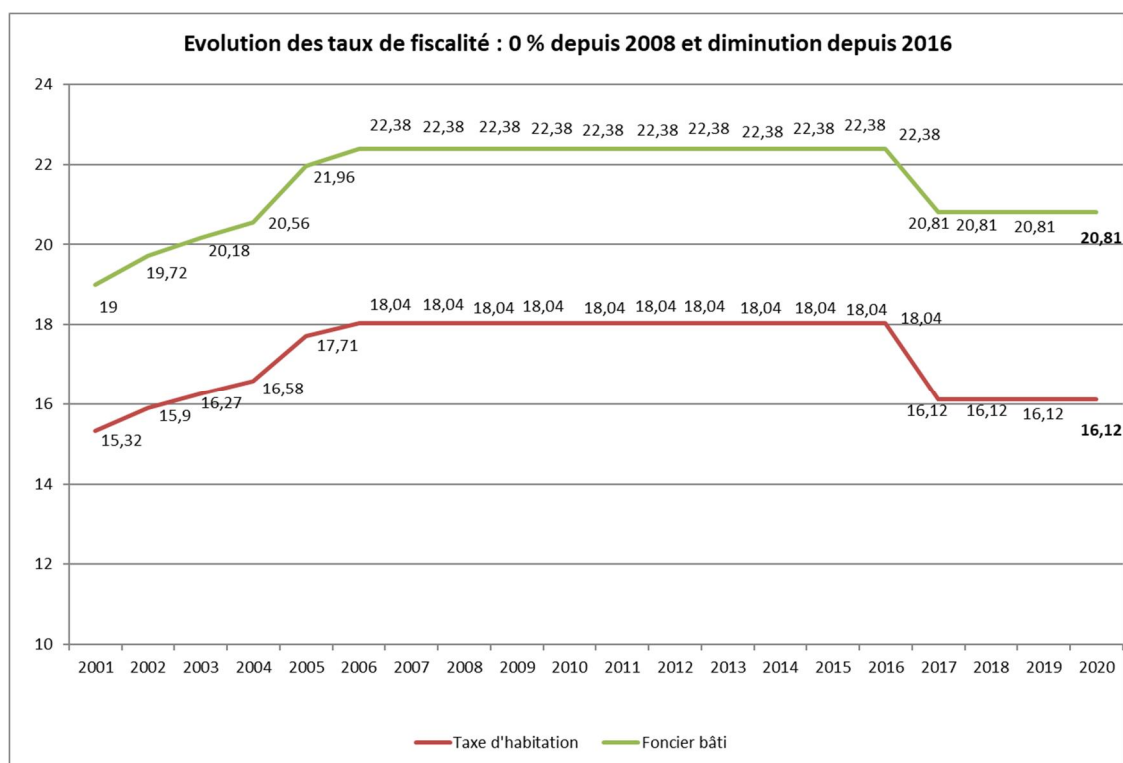
### 1. OPTIMISER LES RECETTES

#### 1. Maintenir le gel des taux communaux

Conformément aux engagements pris depuis 2008 et renouvelés en 2014, les taux communaux n'augmenteront pas. Ils ont même baissé en 2017 pour compenser l'augmentation du taux inter-communal. Ce gel a été une forte contribution pour le pouvoir d'achat.

Ce gel des taux s'accompagne d'une politique tarifaire adaptée au budget des familles, voire de la gratuité des services, à l'image des emprunts à la médiathèque et du stationnement en centre-ville, rendus gratuits pour tous les habitants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En 2020, comme en 2019, au vu du contexte économique et social ainsi que des difficultés financières rencontrées par de nombreuses familles, la municipalité fait le choix de geler également les tarifs municipaux.



## 2. Compenser l'exonération de la taxe d'habitation :

La suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% de la population suscite des interrogations : même s'il est confirmé qu'elle sera compensée par dégrèvement, rien ne garantit que ce dispositif perdure.

En 2019, les bases d'impositions augmenteront :

Nb	Nb de	% du Nb de	Nb total	% du Nb	Montant du
total de	nouveaux	nouveaux	exonérés et	total	dégrèvement
foyers TH	exonérés	exonérés	TH nulle	exonérés et	en 2020 (€)
				TH nulle	
6917	4217	60,97%	5991	86,61%	2 139 867,00 €

**La Ville sera donc compensée en 2020 à hauteur de 2 139 867 euros.**

A partir de l'année 2021, la réforme de la taxe d'habitation sera effective.

Le coefficient correcteur : il s'agit d'un nouveau mécanisme qui vise à garantir la compensation à l'euro près des collectivités (communes) et neutraliser les phénomènes de surcompensation ou sous-compensation.

Le projet de loi prévoit de supprimer définitivement la taxe d'habitation et de la remplacer pour les communes par la part de la taxe sur le foncier bâti (TFPB) pour les intercommunalités et les départements, par une fraction de TVA.

Le coefficient correcteur est destiné à ajuster, via un compte d'avance, la situation de chaque commune. Cela constitue la clé de voute du dispositif de « neutralisation » des sous-compensations ou surcompensations. L'objectif prioritaire, pour le gouvernement, est de ne pas reproduire les errements suscités par la création de FNGIR et des difficultés posées par des reversements figés.

## Calcul du coefficient correcteur



En ce qui nous concerne, la ville de Château-Thierry est surcompensée, le coefficient correcteur est donc de :

Ressource de TH perdue par la commune	Différence entre le produit départemental de TFPB et le produit de TH perdu	Produit départemental de TFPB transféré à la commune	Total du produit communal de TFPB après la réforme	Coefficient correcteur	Produit communal de TFPB après correction
3 743 257 p	2 790 533 p	6 533 790 p	10 882 371 p	<b>0,743573069</b>	8 091 838 p

### 3. Considérer les produits de la fiscalité indirecte

En 2020, le produit des droits de mutation sera attendu en légère hausse. Les taxes sur l'électricité ainsi que celle de la publicité extérieure devraient rester stables.

### 4. S'adapter aux concours financiers de l'État

Les concours financiers de l'État vont continuer à être stabilisés sur 2020.

Pour Château-Thierry, la baisse de la dotation forfaitaire représenterait environ 42 563 euros, soit une baisse de 3,1 % par rapport à 2019. **Au total, en sept ans, la ville aura subi une baisse de dotation forfaitaire de plus de 1,4 millions d'euros, soit plus de 50%.**

La péréquation verticale de la D.G.F. (D.S.U., D.S.R.), dont bénéficie la ville, a augmenté sur deux ans ce qui a compensé la baisse de dotation forfaitaire.

La dotation nationale de péréquation a subi une augmentation de 13,61 % pour atteindre 113 164 € en 2019 et une nouvelle augmentation de 10.1 % est prévue en 2020 pour atteindre 124 563 €.

Malgré la stabilité des dotations globales d'Etat pour 2018 et 2019, la perte totale s'élèverait donc à environ 455 888 euros, soit – 10,58 % entre 2013 et 2020.

#### Évolution des concours financiers de l'État

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
DGF, dotation forfaitaire	2 774 694	2 588 538	2 147 247	1 688 402	1 458 154	1 409 926	1 381 606	1 339 043
Dotation de solidarité rurale - DSR	176 051	187 489	206 951	218 450	242 845	277 926	333 511	400 213
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	687 410	750 640	953 233	1 128 918	1 236 210	1 304 267	1 364 735	1 434 561
Dotation nationale de péréquation	69 476	62 528	61 183	30 592	42 022	99 609	113 164	124 563
Compensations fiscales	604 488	521 601	522 574	452 507	535 712	553 464	557 851	557 851
<b>Dotations</b>	<b>4 312 119</b>	<b>4 110 796</b>	<b>3 891 188</b>	<b>3 518 869</b>	<b>3 514 943</b>	<b>3 645 192</b>	<b>3 750 867</b>	<b>3 856 231</b>

\* Pour 2020, les montants sont estimés

### 5. Péréquation Ville/C.A.R.C.T.

Dans le cadre de la fusion, la C.A.R.C.T. a adopté un pacte fiscal et financier dans lequel est prévu le versement d'une Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.) d'un montant total de 500 000 euros.

Il a été décidé d'intégrer le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal (F.P.I.C.) dans cette répartition. La fusion des communautés de communes a permis à la Ville de devenir bénéficiaire de ce F.P.I.C. contrairement aux années précédentes où elle était contributrice. Ainsi, afin d'assurer une solidarité entre les communes, un Fonds Transitoire de Compensation (F.T.C.) vient compléter le dispositif pour atténuer la baisse pour 21 communes en limitant la hausse des 66 autres. La Ville a contribué au F.T.C., en 2017, à hauteur de 10 656 euros et de 5 328 euros en 2018.

A ce titre, la Ville bénéficie d'une D.S.C. de **37 618 euros** pour 2019 mais n'y a **pas de dispositif pour 2020** (cf article 2 du Pacte Fiscal et Financier). Ce sera au conseil communautaire renouvelé en mars de définir un nouveau pacte financier et fiscal pour la mandature.

Enfin, la communauté d'Agglomération a mis en place un fond de concours de 500 000 € sur 3 ans (**2018 à 2020**) permettant d'accompagner les projets d'investissement de ses 87 communes membres. Château-Thierry bénéficie d'une enveloppe globale de **77 190 €** sur cette période.

Le travail de la CLECT a été engagé sur 2019 concernant le transfert de ALSH.

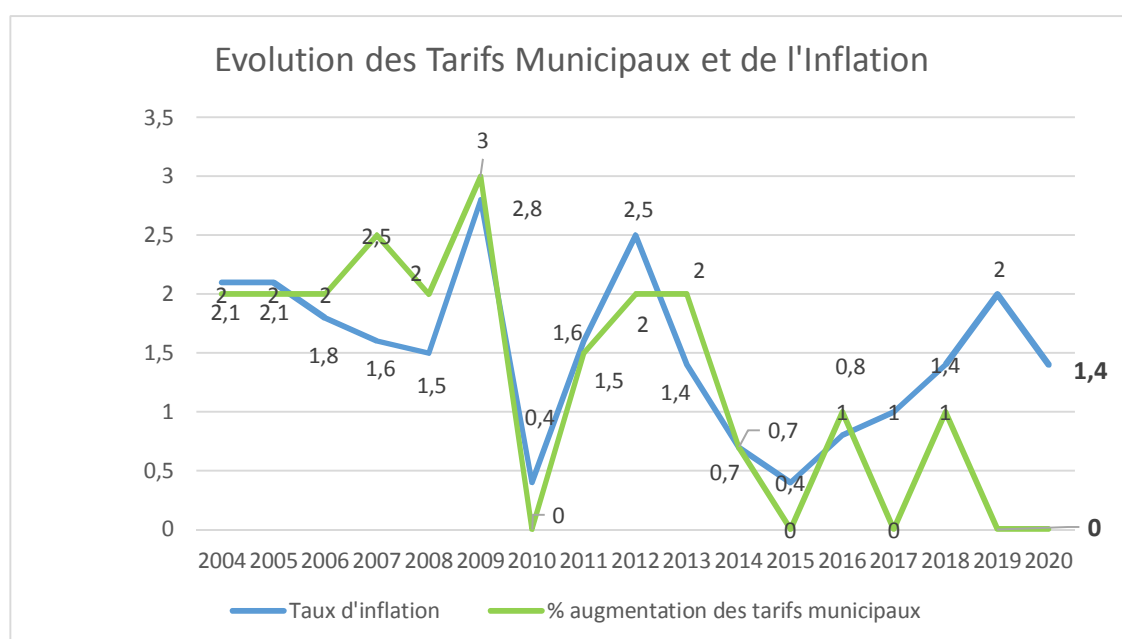
En outre, 2020 verra la mise en œuvre de la compétence eaux pluviales et la mise en place en année pleine des services communs marchés publics, programmation de l'événementiel culturel et dans le courant de l'année celui du service informatique.

L'attribution de compensation va donc varier en fonction des transferts et de la mise en place de ces services communs.

## 6. Autres recettes

Les autres recettes issues des produits des services et des atténuations de charges de personnel diminuent pour différentes raisons :

- Le nouveau dispositif (Parcours Emplois Compétences) a occasionné une baisse importante des recettes en 2018, de près de 295 000 €. En 2019, nous avons subi une nouvelle baisse de près de 30 000 €. Le financement par l'Etat de cette opération a été définitivement arrêté en 2019.
- La municipalité s'est engagée à ne pas augmenter les tarifs municipaux au-dessus de l'inflation et à maintenir des tarifs adaptés aux capacités financières de chaque famille. Après la gratuité opérée 2018 sur le stationnement et pour la médiathèque, et celle en 2019, pour le musée Jean de la Fontaine, la municipalité a décidé de renforcer encore plus sa politique sociale en neutralisant l'augmentation des tarifs municipaux, malgré une inflation de 1,4%, pour l'année 2020.



- c. Depuis 2018, outre les fonctions du contrôleur de gestion, un agent est spécifiquement chargé de l'optimisation des recettes d'investissement et de fonctionnement. Fin 2018, un cycle de formation « recherches de subventions » a été engagé à destination des directeurs et fin 2019, une chargée de mission subvention a été recrutée et mutualisée entre la ville et la CARCT afin de maximiser l'ensemble des subventions en fonctionnement et investissement.

## **2. MAITRISER LES DEPENSES**

### **1. Charges de personnel**

Forte de son engagement de ne pas augmenter la fiscalité, la municipalité porte une attention toute particulière aux charges de personnel. La gestion des ressources humaines continuera de s'exercer dans un cadre budgétaire très rigoureux. Ces dernières années, les dépenses de personnel sont restées stables tout en assurant le même niveau de services aux habitants. Pour 2020, il n'est pas prévu de recruter de nouveaux personnels, en dehors des missions nouvelles ou prioritaires :

- Police Municipale
- 400<sup>ème</sup> anniversaire

La gestion du personnel s'effectuera toujours dans un cadre très rigoureux avec seulement les recrutements 2019 en année pleine et le recrutement d'un policier municipal supplémentaire. Il faudra aussi prendre en compte la mise à niveau du service « Education-Jeunesse » en raison des augmentations des effectifs scolaires notamment dans le temps méridien et le soutien aux centres sociaux avec le développement de l'antenne de la Vignotte et l'ouverture des centres sociaux les samedis après-midi.

Dans les années à venir, en raison de la pyramide des âges, notre collectivité verra de nombreux fonctionnaires faire valoir leur droit à retraite. Il convient d'anticiper ces départs et de les ajuster au mieux en fonction des nouveaux besoins qui naîtront. Dans un contexte budgétaire contraint, le pilotage de la masse salariale constitue un enjeu majeur en raison de son importance dans les dépenses de fonctionnement et dans la capacité que nous aurons à optimiser l'affectation des ressources et des compétences pour porter au mieux les politiques publiques au service des usagers en forte demande de solidarité et d'investissement public.

Pour accompagner ces évolutions, la collectivité a mis en œuvre le complément indemnitaire annuel (CIA) depuis 2018. Ce dernier sera poursuivi en 2020. Il est aussi proposé aux agents un soutien financier renforcé depuis novembre 2019 pour leur mutuelle, ce qui constitue un accompagnement social fort. A ce sujet la Ville et la CARCT lanceront un marché pour proposer aux agents une mutuelle la moins onéreuse possible mais offrant le plus de garanties.

### Evolution des effectifs, par catégorie

Année 2018	Titulaires	Non Titulaires	Contrat durée indéterminée
Catégorie A	12	1	0
Catégorie B	31,19	2,25	1,85
Catégorie C	209,56	7,65	0
	252,75	10,9	1,85

Année 2019	Titulaires	Non Titulaires	Contrat durée indéterminée
Catégorie A	13,88	2	0
Catégorie B	32,06	2,9	0,85
Catégorie C	208,53	13,39	0
	254,47	18,29	0,85

**Ce résultat est permis grâce à une gestion toujours plus dynamique des ressources humaines** (réaffectation d'agents entre services selon les besoins), l'efficacité du contrôle de gestion, ou encore la mutualisation engagée avec la C.A.R.C.T. et d'autres structures.

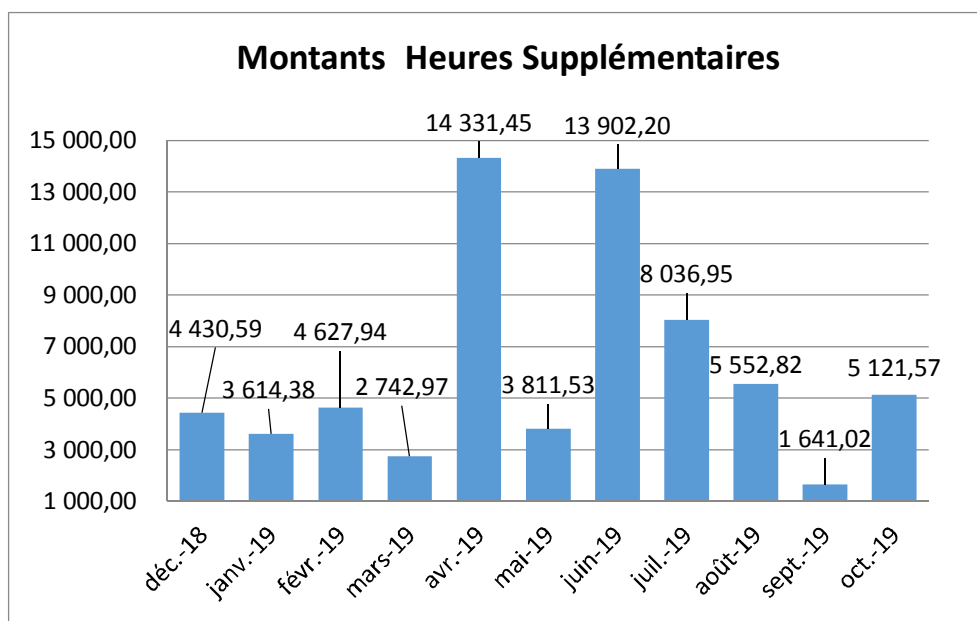
### Coût moyen brut chargé par catégorie (2019)

Cout moyen brut chargé par catégorie (ETP)		12 derniers mois	
Catégorie A	4 934,33		"
Evolution N-1	-	171,38	" / - 3,47 %
Catégorie B	3 665,56		"
Evolution N-1	-	27,54	" / 0,75 %
Catégorie C	2 720,46		"
Evolution N-1		1,01	" / 0,04 %

### Moyenne des salaires bruts (2019)

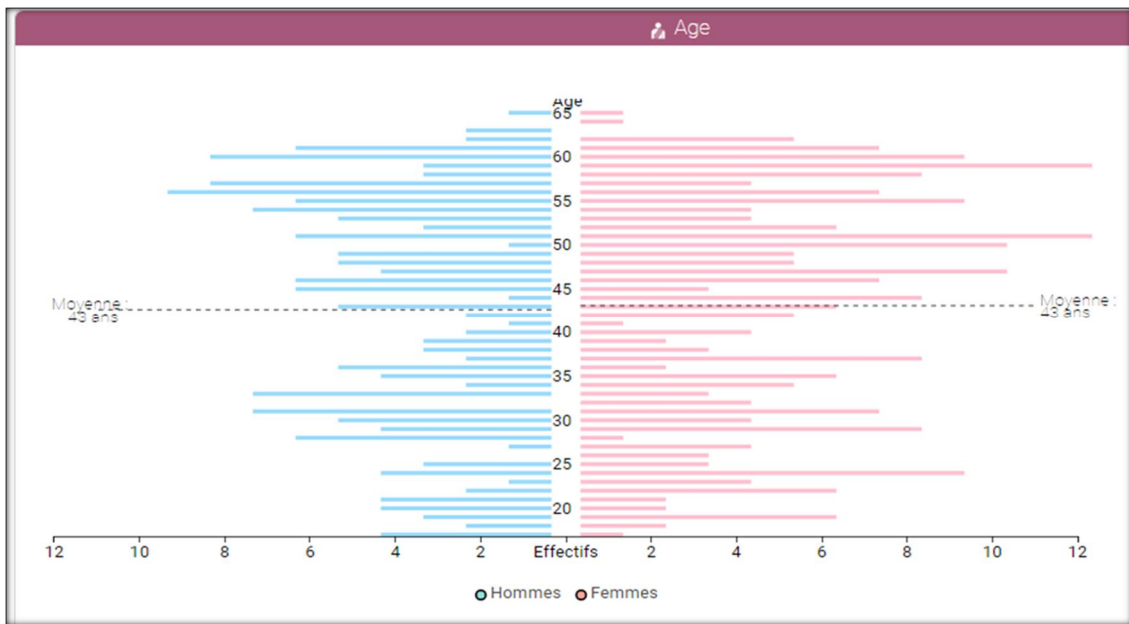
		12 derniers mois	
Salaires brut moyen par tête	1 762,52		"
Evolution N-1		27,53	" / 1,56 %
Salaires brut médian par tête	1 732,91		"
Evolution N-1		10,89	" / 4,65 %

### Nombre et coût des heures supplémentaires (2019)





### Pyramide des âges (2019)



Il est à noter qu'en 2019, 12 agents pourront faire valoir leurs droits à la retraite. D'une manière générale la GPEEC permettra d'assurer la qualité et la continuité du service en fonction des départs.

## 2. Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes payés par la Ville. Dans ce domaine après une mise à niveau en 2019, la municipalité, la direction générale et tous les services veilleront à une optimisation de toutes ces lignes de crédit.

Plusieurs axes de travail permettront d'optimiser les moyens de lutter contre le gaspillage parmi lesquels :

- la mutualisation des achats ;
- le regroupement de tous les services techniques au pôle Lebègue dont le service espace verts et propreté depuis juin 2019 ;
- la mutualisation avec la CARCT ;
- une politique active d'investissement pour diminuer la consommation de fluides (électricité, gaz, eau...). Cela se traduit en renforçant l'utilisation des nouvelles technologies, ainsi que les outils de pilotage (télégestion, télésurveillance).

La ville se repose sur son contrôle de gestion qui a pour but d'identifier de nouvelles pistes d'économies et d'améliorer l'organisation du travail des agents ;

## 3. Mutualisation des moyens et transferts de compétences

**L'optimisation des services s'appuie sur la mutualisation des moyens communs.** Elle se traduit par une convention définissant les conditions de mise à disposition des services de la Ville au profit de la C.A.R.C.T. pour l'exercice de leurs compétences et réciproquement.

Collectivité	Dénomination des services partagés
VILLE	Services techniques - Service des sports - Administration Générale - Services financier - Service Informatique - Ressources Humaines - Service Archéologie - Pôle Muséal
CARCT	Direction Générale des Services - Service financier - Service Informatique - Service Déchets

Elle se traduit par une convention définissant les conditions de mise à disposition des services de la ville au profit de la CARCT pour l'exercice de leurs compétences et réciproquement.

Ce dispositif mis en œuvre depuis plusieurs années sera poursuivi.

Par ailleurs, en 2019, la ville et la CARCT ont travaillé à la mise en place de deux services communs :

- En 2019 : « commande publique et contrôle de gestion » et « programmation culturelle ».
- En 2020 : c'est le service informatique qui deviendra service commun

Il s'agit de mutualiser les moyens notamment humains au niveau de la CARCT et de les mettre à disposition des membres du service commun dont la ville de Château Thierry ou éventuellement d'autres collectivités. Les modalités de facturation sont déterminées dans une convention spécifique via les attributions de compensation.

Enfin, la CARCT envisage de mettre en place un service de contrôle de conformité sur les dossiers d'urbanisme lequel service fait actuellement défaut. Le même agent dédié pourrait également intervenir sur les dossiers relatifs au contrôle du guichet mal logement.

Plusieurs agents sont également sur les emplois mutualisés :

- chargé de mission opération cœur de ville ;
- chargé de mission subvention ;
- conseiller en prévention.

#### 4. Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les contributions obligatoires (syndicats de coopération intercommunale, Aisne Partenariat Voirie), les subventions au CCAS et aux associations, les indemnités et cotisations des élus, l'équilibre du budget restauration.

Les subventions d'équilibre au CCAS et à la restauration scolaire seront maintenues au niveau de 2019.

L'enveloppe budgétaire dédiée au soutien des associations restera identique en 2020 à celle de 2019.

Un travail a été réalisé par les services afin de valoriser le soutien de la collectivité aux associations (mise à disposition des locaux, support de communication, impression, moyens humains et matériels mobilisés, tous les avantages en nature, ...). Ce dernier a été présenté pour la première fois au CA 2018 afin de se conformer avec la demande de la Chambre Régionale des Comptes.

#### 5. Charges financières

##### **Les charges financières vont continuer de baisser en 2019.**

Les taux d'emprunt actuel sont historiquement bas, la ville lors de sa dernière opération a contracté un prêt à **0,3 %**. Un premier travail avait été opéré sur la renégociation d'une partie de la dette, qui se traduit par une baisse importante des charges financières. Dans le cadre de sa gestion dynamique de la dette, la ville va travailler sur la structure de cette dernière afin de profiter de ces taux historiquement bas et de réduire au maximum les charges financières.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Intérêts payés sur la période	368 983 €	328 048 €	295 587 €	265 200 €	219 792	199 515	186 673	177 526

\* estimation 2020

La baisse des intérêts de la dette est bien plus importante (-6.77 %) que la baisse de la dette elle-même (- 4%). La bonne gestion financière de la Ville permet d'accéder à des financements à taux préférentiels auprès des établissements bancaires.

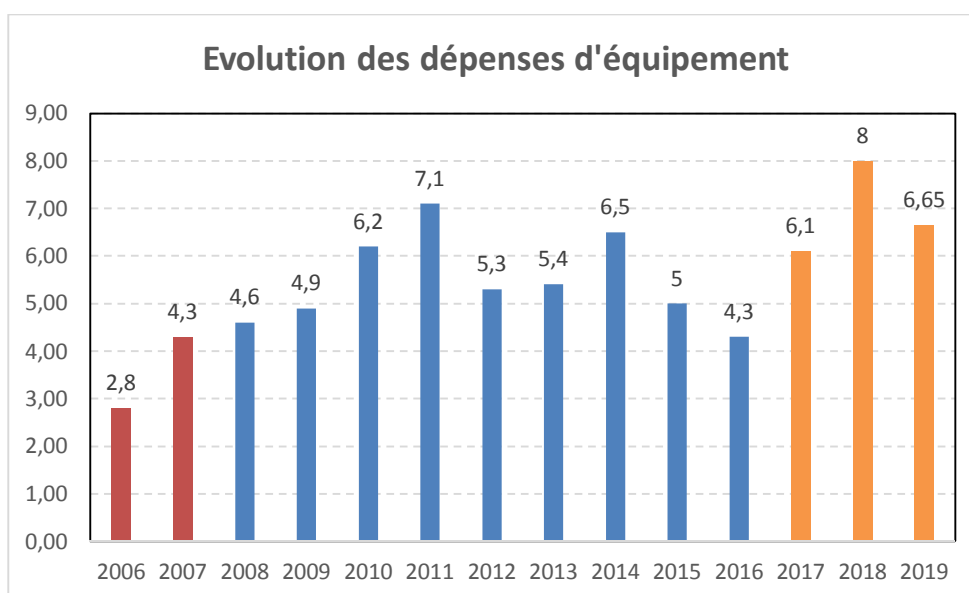
### 3. MAINTENIR UN NIVEAU D'EQUIPEMENT ELEVE

#### 1. Dépenses d'équipement

Depuis 2014, la municipalité a réalisé un programme d'investissement très conséquent. Les dépenses d'équipement ont été importantes :

- 15,8 Millions d'€ entre 2014 et 2016 ;
- 20,75 Millions d'€ entre 2017 et 2019.

En comparaison de ces deux périodes, les dépenses d'équipement ont augmenté de près de 5 Millions d'€.



**En 2020, la ville poursuivra sa dynamique par son programme ambitieux d'investissement, notamment :**

- Rénovation de l'habitat (cœur de ville et lieux de vie)
- Action cœur de ville
- Aménagement des abords du Palais des Rencontres
- Place du Maréchal Leclerc
- ANRU
- Rue Roger Catillon
- Rue de Gerbrois
- Rue Vincelles
- Rénovation (Muséographie) Musée Jean de la Fontaine
- Rue Jean de la Fontaine
- Extension école Juge Magnaud
- Ecole des Filoirs

**Pour Rappel, en 2019, plusieurs projets importants ont été engagés et seront achevés en 2020 :**

- Aménagement des bords de Marne
- Place de l'Hôtel de Ville, partie basse
- Rue du Château

## 2. Autorisation de Programme et Crédits de Paiements - A.P./C.P.

La pertinence des investissements mis en œuvre, leur gestion rigoureuse et l'application de méthodes et procédures comme celles des autorisations de programme revêtent une importance fondamentale.

Instrument de pilotage et instrument financier, la procédure A.P./C.P. favorise une gestion pluriannuelle des investissements en rendant plus aisé le suivi de la réalisation des programmes : elle accroît la lisibilité budgétaire, permet de diminuer massivement les reports de crédits, aide à mieux planifier les procédures administratives.

Par son caractère programmatique, elle donne une vision plus globale de la politique d'investissement, facilitant la cohérence des choix et les arbitrages politiques. Sa mise en place nécessite rigueur et transparence.

<b>Création :</b>				
Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de Programme	Montant des crédits de paiements		
		2019	2020	2021
Musée Jean de la Fontaine	1 827 000,00 €	- €	100 000,00 €	1 727 000,00 €
Bords de Marne ; Vélo Route Voie Verte	1 055 000,00 €	312 000,00 €	743 000,00 €	- €
Rue Roger Catillon	491 603,10 €	50 000,00 €	441 603,10 €	- €
<b>Mise à jour :</b>				
Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de Programme	Montant des crédits de paiements		
		2019	2020	2021
Aménagement de la rue du Général de Gaulle / Place de l'Hôtel de Ville	555 000,00 €	452 967,24 €	102 032,76 €	- €
Aménagement de la rue du Château	905 000,00 €	704 899,07 €	200 100,93 €	- €
Réhabilitation du Palais des Rencontres	7 690 000,00 €	1 552 000,00 €	- €	- €
Extension groupe scolaire Mare Aubry	1 807 410,00 €	40 000,00 €	1 490 410,00 €	277 000,00 €
Aménagement des abords du Palais des Rencontres	1 025 000,00 €	- €	500 000,00 €	525 000,00 €

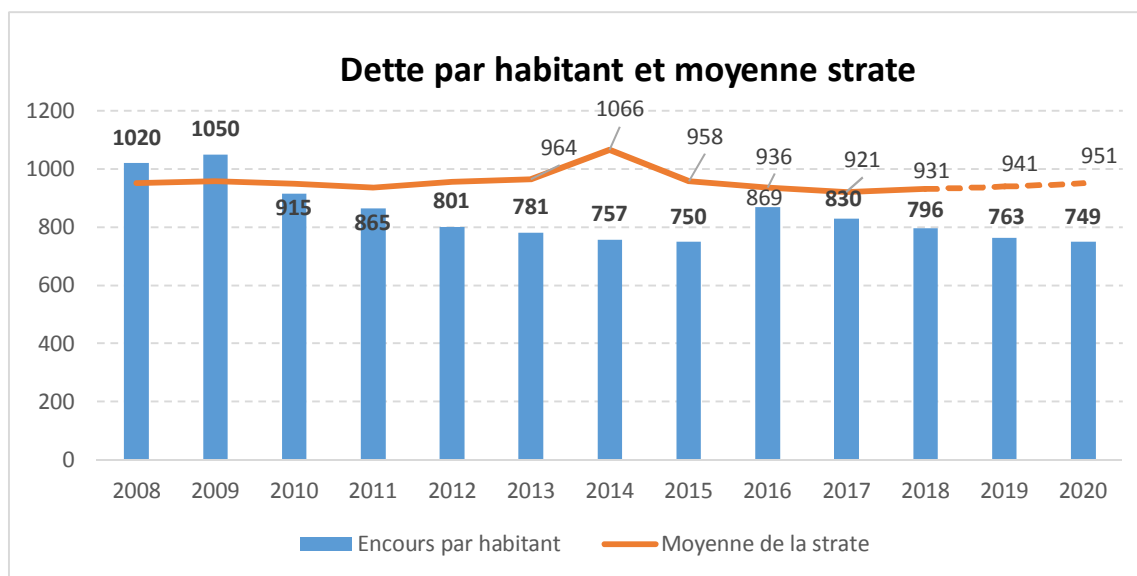
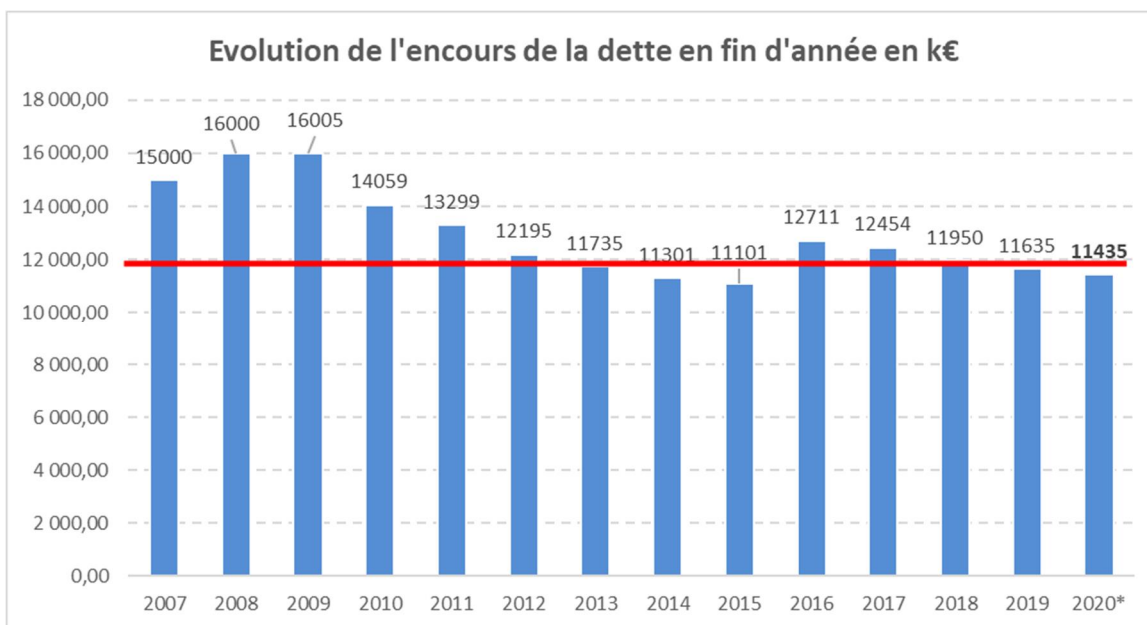
L'investissement sera financé principalement par les ressources propres de la ville, des subventions ainsi que des cessions. Le recours à l'emprunt restera modéré.

#### 4. REDUIRE L'ENCOURS DE LA DETTE

L'encours de la dette a fortement diminué depuis 2008.

L'équipe municipale s'est engagée à disposer d'un encours de dette identique à celui fin 2013.

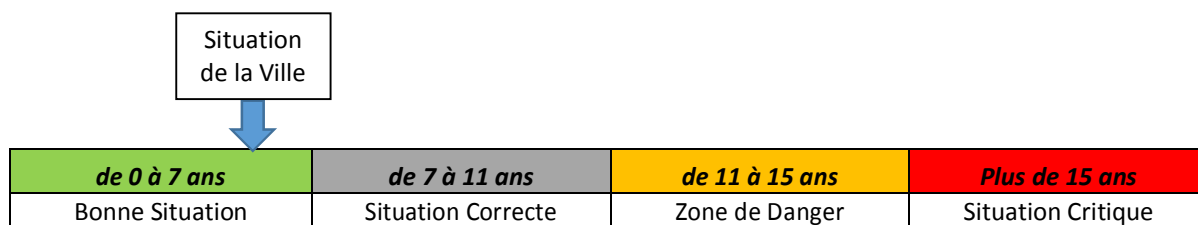
En 6 ans et malgré la rénovation du Palais des Rencontres (plus de 7 Millions d'€), la dette aura baissé de 300 000 €.



On observe sur le graphique ci-dessus que la dette par habitant de la ville est nettement inférieure à la moyenne nationale

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette. La capacité de financement en 2019 est **de 6 ans**.

Malgré les forts investissements, la collectivité reste dans le meilleur intervalle exprimant une bonne situation financière, confirmé par le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes.



La bonne gestion des finances a permis de réduire ce ratio et de le stabiliser tout en maintenant un niveau d'investissement important.

D'ailleurs, l'Etat a introduit ce ratio comme règle d'or renforcée en matière d'endettement. Ce ratio prend en compte le budget principal et les budgets annexes et est défini en nombre d'années. Un plafond national sera défini par décret pour chaque type de collectivités locales. A compter du D.O.B. pour 2019, si ce ratio est supérieur au plafond, un rapport spécial devra présenter la stratégie mise en œuvre pour revenir en-dessous du plafond.

---

## Les orientations de la ville

---

La ville suit plusieurs objectifs : agir sur le pouvoir d'achat des habitants, équiper la ville et continuer son développement sans peser sur les finances communales. Ceux-ci se traduisent en détail par :

- **Un gel des taux communaux d'imposition,**
  
- **Un renforcement du pouvoir d'achat :**
  - Tarifs adaptés aux familles en fonction de leurs ressources ;
  - Gratuité des emprunts à la médiathèque et au musée Jean de La Fontaine ;
  - Gratuité du stationnement partout en ville ;
  - L'extension du réseau de chaleur biomasse permettant une maîtrise des coûts d'énergie pour les familles.
  
- **Des investissements dans tous les lieux de vie de la ville :**
  - Induisant des emplois directs et indirects, notamment par le biais des clauses sociales ;
  - Améliorant l'habitat grâce aux opérations Cœur de ville, ANRU et politique de la ville ;
  - Développant l'attractivité du cœur de ville.
  
- **Une politique patrimoniale énergétique :**
  - Rénovation sur l'église Saint Crépin ;
  - Mise en œuvre du projet de rénovation du musée Jean de la Fontaine et ses connexions avec la médiathèque.

Pour parvenir à concilier le développement de la ville, la préservation des finances publiques et le pouvoir d'achat des foyers, la recherche de subventions est systématique pour tout projet.

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement comme d'investissement sont optimisées (contrôle de gestion, groupement de commandes...).

En 2020, les projets et les actions continueront dans la concertation avec les Castels, selon 3 grandes orientations.



## **1. Politique d'urbanisme : une logique de planification dans le souci d'un patrimoine valorisé**

### **1. Réfection de voiries**

Plusieurs voiries font l'objet de réfections en cours dont l'objectif commun est d'améliorer à la fois la sécurité et le confort des Castels mais également de valoriser le patrimoine de Château-Thierry.

Des travaux de surface importants ont débuté il y a plusieurs mois du haut de la rue du Château, au départ de la porte Saint-Pierre. Ceux-ci se terminent pour la fin d'année 2019 en bas de la rue avec un pavage intégral devant l'Hôtel-Dieu permettant de mettre en valeur le patrimoine communal et de créer un cheminement touristique de la place de l'Hôtel de Ville jusqu'au château.

Partout en ville, les chaussées les plus abîmées ont fait l'objet de réfection grâce au passage d'un camion autonome de réparation de voirie. En 2020, ces réparations se poursuivront en plusieurs points de la ville.

Plusieurs rues vont faire l'objet de réfection complète :

L'aménagement surfacique de la rue Catillon va démarrer début 2020 (l'enfouissement des réseaux ayant déjà été effectué). Ces travaux intégrant la réfection de la voirie et le stationnement représentent un montant de plus de 400 000 €.

La rue de Vincelles et de Gerbrois seront également reprises en 2020.

La rue du Paradis est actuellement en cours de travaux pour des changements de réseaux d'eau potable. Ceux-ci se poursuivront jusqu'en 2020.

Dans le même temps, la rue Jean de la Fontaine va faire l'objet d'une rénovation afin de créer une continuité esthétique entre la Grande Rue et le musée. Celle-ci permettra de mettre en valeur le patrimoine castel en prévision du 400<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de Jean de la Fontaine.

### **2. Réhabilitation du centre-ville : Rénover mieux plutôt que construire plus**

La Ville est inscrite dans l'opération cœur de ville permettant de bénéficier de nombreux dispositifs dans la dynamisation et la mise en valeur du centre-ville.

Programmée sur 10 ans, cette opération a pour but de mettre en valeur le bâti, lutter contre l'habitat insalubre et redynamiser l'activité commerciale. L'objectif est de procéder à une réhabilitation importante du cœur de ville en se concentrant sur les îlots immobiliers les plus dégradés.

Avec près de 20 actions, l'action cœur de ville permet d'intégrer de nombreux dispositifs d'aide aux commerçants, particuliers et investisseurs.

Dans les actions à noter, la création d'une charte façade élaborée avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, document-outil pour les commerçants (actuels et futurs) qui regroupe plusieurs objectifs : harmoniser les pratiques, diminuer le délai administratif lors de la réalisation d'une enseigne, aider les commerçants à renouveler leur image dans le but de rendre plus attractive leur devanture.

A noter également que les commerçants peuvent désormais, dans le cadre de la signature de convention des aides FISAC, prétendre à des subventions pour des travaux divers de rénovation, d'embellissement de leurs devantures commerciales, d'acquisition d'équipements ou encore de travaux d'aménagements destinés à faciliter l'accessibilité des locaux ou à les sécuriser. L'enveloppe globale des subventions s'élève à 200 000 € sur 3 ans. La Ville et l'Etat subventionneront chacun à 20 %, soit une subvention totale de 40 % du montant du projet, dans la limite de 8 000 €.

En lien avec la SEDA, des études et travaux sont menés sous plusieurs axes :

#### **Espaces publics :**

Les travaux d'aménagement de la place du Maréchal Leclerc ont débuté il y a plusieurs mois par l'enfouissement des réseaux et se poursuivent actuellement par la rénovation de la place. Afin de ne pas gêner la circulation, ces travaux s'étaleront en 2020 pour une fin prévue vers juin. La nouvelle place arborée offrira un espace de dynamisme commercial au centre de la rue Carnot.

La création d'une place sur le bas de l'hôtel de ville participe également à la mise en valeur du centre-ville. Après le dallage et la réfection de la fontaine dénommée Fontaine du Beau Richard, l'éclairage va venir parfaire la place d'ici la fin de l'année 2019 en attendant de la pose du mobilier urbain pour début 2020.

La place Victor Hugo fera également l'objet d'une étude de rénovation dans les mois à venir.

#### **Commerce :**

- Maintien de la boutique « château de la hulotte » (35-37 grande rue) avec pour objectif de pérenniser la boutique dans le futur projet de réhabilitation des 35, 37, 39 grande rue.
- Création d'une vraie boutique éphémère avec un nom propre. Cette boutique éphémère à baux courts (entre 1 et 3 mois) a pour objectif de créer de l'animation dans la Grande Rue. Afin de la valoriser, des travaux seront entrepris pour la réfection de la façade.
- 53 grande rue : La réflexion engagée sur ce lieu est de permettre une alternance : galerie d'arts et ventes éphémères. Ainsi, la galerie 53 ouverte en septembre a déjà accueilli plusieurs artistes locaux. Actuellement, la boutique est louée à Champagne & Vous pour y faire la promotion de champagnes et maisons viticoles.

#### **Logement :**

Plusieurs acquisitions sont en cours sur des ilots :

- Ilot 9 dans le cadre du projet réinventons nos cœurs de ville : La ville de Château-Thierry a été choisie en 2019 parmi 54 autres villes lauréates du dispositif national « Réinventons nos cœurs de ville ». Celui-ci permet de donner un coup de projecteur national à un projet majeur pour la rénovation de l'îlot 9 situé sur l'île (espace bâti situé au niveau de la Place Victor Hugo et le long du quai Amédée Couesnon) mais également de bénéficier d'aides financières pour payer les cabinets d'étude.
- Dans la grande rue : avancement des négociations sur des ilots ciblés par la ville et la SEDA

D'autre part, en collaboration avec d'autres collectivités et institutionnels, la Ville a participé à l'organisation d'un évènement à but promotionnel pour séduire les investisseurs sur Château-Thierry et sa région. Celui-ci a permis de rencontrer des investisseurs intéressés à avancer sur plusieurs projets : 4 des ilots de logements/commerces de la concession sont en cours de montage de projet et de négociation avec les opérateurs potentiels.

Enfin, en 2019, la taxe sur les friches commerciales (TFC) a été reconduite (exonération de taxe d'aménagement dont bénéficient les locaux à usage commercial). Elle doit inciter les propriétaires à ne pas garder de locaux commerciaux vacants plus de deux ans. Depuis 2 ans, les friches commerciales ont diminué de 30 % signifiant une reprise progressive des commerces.

### 3. Les études : un enjeu de planification

Les études entrent dans une stratégie de planification sur le long terme dont la vocation est de maîtriser l'espace foncier. L'urbanisation excessive doit être arrêtée au profit d'une rénovation de l'existant. Cette dans cette dynamique que la Ville s'inscrit avec le projet de l'OPAH-RU pour aider les particuliers à faire des travaux de rénovation pour améliorer leur habitation.

L'enjeu d'études comme celle menée sur le quartier de la gare est de repenser de manière plus cohérente et d'harmoniser le lieu de vie de la gare. Lancée en 2019, cette étude se poursuivra en 2020. Il s'agit de penser le futur de ce quartier : style d'habitat, stationnement et circulation, lieux collectifs, espaces verts, services attendus en gare.

Autre étude liée aux espaces publics : une étude globale pour le stade va être lancée. Celle-ci envisage plusieurs pistes : équipements ; sécurisation ; sortie du stade ; stationnement ; vestiaires.

Le lieu de vie Blanchard bénéficiera d'une étude de rénovation urbaine globale menée en collaboration avec la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.

Pour accompagner la croissance démographique qui augmente en conséquence le nombre d'écoliers à Château-Thierry, conjuguée à l'obligation formulée par l'Etat de dédoubler les classes de CP et CE1 à la rentrée 2018-2019 et 2019-2020 et très certainement les dédoublements des classes de grande section à la rentrée 2020-2021, de nombreux travaux ont lieu durant les étés et seront reconduits en 2020. Dans cette dynamique, l'école Mare-Aubry est en cours d'agrandissement. Liés à cette extension, des panneaux solaires seront installés et des travaux en cours permettront à l'école d'être relié à la chaufferie biomasse. Ces travaux ont pour projet d'être finalisés pour la rentrée 2020-2021. Dans le même temps, l'étude d'un projet similaire sera lancée pour l'école des Filoirs.

## **2. Des atouts à valoriser pour renforcer l'identité de la ville et son développement culturel et de loisirs**

### 1. Mise en valeur du patrimoine

Alors que le Palais des Rencontres a ouvert ses portes en début d'année, les prochains gros investissements porteront sur la mise en valeur du patrimoine castel avec la rénovation du musée Jean de la Fontaine ainsi que des rénovations nécessaires de l'église Saint-Crépin.

Après la rénovation extérieure complète du musée et les travaux d'aménagement de l'accueil et de la boutique, il faudra repenser également la vie intérieure de la structure, dans l'objectif du 400<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de Jean de la Fontaine, en 2021.

Il est également à noter que cet événement fait l'objet d'une grande réflexion commune qui réunit l'ensemble des partenaires institutionnels et des acteurs locaux liés au fabuliste. Un comité de pilotage a été créé sous l'égide de la ville qui se réunira régulièrement jusqu'à la célébration de cet anniversaire. Une enveloppe budgétaire sera consacrée dès 2020 et surtout en 2021 pour la bonne réalisation de ce projet.

Concernant l'église Saint-Crépin, des études préalables à la restauration de l'église sont lancées, avec, notamment la restauration de la toiture pour une mise en œuvre en 2020.

Concernant le château médiéval : plusieurs travaux ont été terminés avec l'ouverture du chemin de ronde nord en lien avec le chantier d'insertion qui collabore avec la ville depuis plusieurs années. Grâce au soutien de la DRAC, le château bénéficie d'une borne tactile en 3D sur laquelle le public peut découvrir les galeries souterraines du château inaccessibles.

Les travaux d'embellissement se poursuivront notamment avec le chantier d'insertion : « Un Château pour l'Emploi ».

## 2. Développement des infrastructures culturelles et associatives

La rénovation du Palais des Rencontres s'est achevée pour une ouverture officielle en 2019. Cette structure accueille un centre social, une antenne de la médiathèque, un accueil de loisirs et des services de proximité. Elle offre également de nouveaux espaces fonctionnels pour accueillir les associations. L'année 2020 sera consacrée à l'aménagement des abords extérieurs : stationnement, cheminement piétonnier, liaison entre le Palais des Rencontres, l'école Bois Blanchard et le lieu de vie, en toute sécurité pour les enfants et les familles.

Par ailleurs, en 2020, la ville poursuivra sa programmation de spectacles au palais des rencontres en lien avec les acteurs culturels locaux.

A U1, après la phase de diagnostic, un assistant à maîtrise d'ouvrage a été retenu pour requalifier les espaces en lien avec les associations et les structures culturelles. Cette requalification nécessitera le déménagement d'entreprises industrielles. D'autre part, un maître d'œuvre a été choisi pour accompagner la collectivité dans la préparation des travaux et l'élaboration du permis de construire. Un calendrier des travaux à mettre en œuvre sera défini par la suite.

Les infrastructures sportives font l'objet d'investissements importants. Alors que l'éclairage de la salle de gymnastique a été réalisé en 2019, des travaux de rénovation sont prévus en 2020 pour les courts de tennis couverts. Globalement, des rénovations de toitures sont également à prévoir sur l'ensemble des gymnases vieillissants.

En lien avec la CARCT, l'installation d'un mur d'escalade est en discussion pour le gymnase Anne-Marie COLCHEN (anciennement Brise-Bêche).

## 3. Territoire 100 % EAC et Contrat territoire lecture

Avec l'ouverture de la nouvelle antenne de la médiathèque au Palais des Rencontres située dans le lieu de vie de Blanchard, les habitants de Blanchard et les scolaires (école et collège) bénéficient d'un point de lecture proche de chez eux. D'autre part, la signature avec les services de la DRAC d'un Contrat Territoire Lecture, propose des actions envers les citoyens, en particulier les plus jeunes, pour lutter contre l'illettrisme et développer le goût du livre.

Plus largement, la Ville, ainsi que la CARCT, sont au nombre des territoires pilotes dans le dispositif 100% EAC, éducation artistique et culturelle. Il s'agit de permettre à tous les enfants et adolescents de pouvoir bénéficier d'une pratique artistique hebdomadaire.

Il est à noter également que le dispositif « Orchestre à l'école » s'inscrit dans la volonté d'offrir un accès à la culture dès le plus jeune âge. Lancé en septembre 2019, le projet se poursuivra sur une période de 6 années pendant laquelle plusieurs dizaines d'écoliers bénéficieront d'une pratique d'un instrument de musique et de cours de chants donnés par des professionnels en lien avec le Conservatoire Eugène Jancourt. Pour cela, la ville a acquis et continuera d'acquérir des instruments de musique.

### **3. Des actions qui favorisent le vivre-ensemble**

#### **1. Politique de la ville**

Le renforcement de la Politique de la Ville est l'un des leviers majeurs du vivre-ensemble. A Château-Thierry, le lieu de vie des Vaucrises a été classé Quartier Prioritaire de la Ville dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) au titre des quartiers d'intérêts régionaux.

En 2019, le projet de rénovation a été finalisé, en concertation avec les conseils citoyens, les habitants, l'Etat et les bailleurs afin d'aboutir à une convention validée par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Cela se traduit sur le lieu de vie des Vaucrises par une réhabilitation importante de l'ensemble des résidences sur 7 ans – en 2019 et 2026 : fenêtres, portes, électricité, chauffage, plomberie, ventilation, peintures, sols et interventions dans les parties communes. Après ces travaux, l'étiquette énergétique sera nettement améliorée (objectif C : meilleure isolation thermique). Le coût total de ces opérations est estimé à 22 millions d'euros, soit environ 40 000 euros par logement.

Il est à noter que la rénovation des logements a déjà débuté pour 48 appartements répartis sur 3 résidences hors convention ANRU.

L'étude menée par la Ville et la CARCT avec la participation des habitants a abouti à la proposition de déconstruction de 30 logements avec un engagement de relogement de ces familles.

Le projet ANRU porte également sur les espaces publics avec la création d'une grande voie paysagère, permettant de relier les structures socio-éducatives, culturelles et commerciales, d'une place de quartier avec l'installation de parcs végétalisés et de jeux pour enfants, de nouveaux parcours piétons et de nouveaux espaces partagés.

Le calendrier détaillé défini dans le cadre de la convention ANRU se constitue de la manière suivante :

- L'aménagement des espaces publics, l'enquête sociale ainsi que la phase de relogement débiteront en 2020.
- La requalification des résidences Aunis, Aisne, Berry, Bretagne et Bourgogne commencera en 2020 et s'achèvera en fin d'année 2021.
- La déconstruction de 30 logements (résidences Roussillon et Touraine) débutera fin 2020 et s'achèvera en 2022.
- La requalification des autres logements démarrera en 2021 et durera jusqu'en 2026.

Le lieu de vie Blanchard bénéficie également d'une rénovation urbaine qui a commencé en 2019 par la pose de la première pierre de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle. La construction se terminera en 2020.

Une étude se poursuit pour le projet de requalification des espaces publics. Cette dernière a abouti au projet de démolition d'un ensemble d'immeubles pour lequel les familles ont déjà été relogées et la rénovation des logements comme aux Vaucrises.

Une phase de concertation, avec les habitants, est menée pour chaque projet et, est présentée puis soumise à la validation de chaque partie.

#### **2. Propreté**

Afin de responsabiliser les habitants sur l'enjeu d'avoir des rues propres, la ville communique largement sur les bons gestes à avoir concernant la propreté. Cette action de communication est corrélée d'un dispositif de travail mis en œuvre par le service propreté : plus de moyens humains et matériels supplémentaires, machines plus performantes, personnel accru en nombre d'agents et en amplitude de service ainsi qu'une formation spécifique pour les équipes recrutées. Aussi, une équipe est mobilisée pour l'entretien et la propreté y compris les week-ends.

### 3. Tranquillité publique

La tranquillité publique et la lutte contre toutes les incivilités font partie des priorités.

Dans ce cadre, le travail partenarial mené entre la Ville, la police nationale et la gendarmerie est essentiel.

Ainsi, le redéploiement de la vidéo-protection est en cours, avec le remplacement du matériel devenu obsolète et l'extension du nombre de caméras. La démarche se poursuit pour se généraliser sur l'ensemble du territoire en 2020 et 2021. Ainsi, de nouvelles caméras seront installées de la manière suivante. Pour l'année 2020 : La vidéo-protection sera installée à la gare, rue Carnot et au sein du lieu de vie Vaucrises. Pour l'année 2021 : Il est notamment prévu de sécuriser les entrées de ville, ainsi que les ronds-points situés sur les axes majeurs de circulation en cœur de ville. Le lieu de vie Blanchard, en parti, sera également équipé de caméras.

Par ailleurs, la vidéo-protection restant un outil complémentaire à l'action des agents, le service de police municipale se renforce : un agent de police municipal recruté en 2018, recrutement d'une brigadier cheffe principal en 2019 et pour 2020, proposition d'un nouveau recrutement. Un 4<sup>ème</sup> agent est en formation qualifiante pour devenir policier municipal (ancien garde-champêtre). Le service comprend également un agent ASVP.

Il s'agit de structurer une équipe chargée, en lien avec la police nationale et la gendarmerie, de veiller à la tranquillité publique par une présence quotidienne sur le terrain.

### 4. Une politique tarifaire gelée

Au vu du contexte économique et social difficile, la Ville n'a pas augmenté les tarifs municipaux en 2019.

**Pour 2020, il sera proposé de nouveau, le gel des tarifs.**

### 5. Faciliter les démarches des familles

L'espace famille accueille les parents, les guide dans le suivi des services proposés. Face à l'évolution des situations familiales et des habitudes de vie de nos habitants, ce service s'adapte avec un objectif prioritaire : faciliter les démarches des usagers et continuer de soutenir les familles dès qu'elles connaissent des difficultés de paiement. Cette démarche se poursuivra afin de trouver pour chaque situation une solution adaptée et éviter, le cas échéant, l'augmentation de la créance des familles.

Dans le cadre de la mutualisation avec la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry, l'espace Famille évolue début 2020 avec une interface plus fonctionnelle offrant plus d'avantages.

### 6. Action sociale

Les actions menées en faveur de la cohésion sociale sont la condition première du mieux vivre-ensemble. Plusieurs mesures sont mises en place :

- a. **Soutien financier au C.C.A.S.** pour renforcer ses liens avec les centres sociaux et sa présence dans les quartiers prioritaires de la Ville, développer les aides à l'emploi, le soutien aux démarches des locataires, l'information au public et accroître l'offre en animations à destination des seniors.

- b. Amélioration de la coordination entre les services de la ville et de la CARCT dans l'action sociale, notamment au travers du contrat de ville et du contrat local de santé.

**c. Les centres sociaux**

Au Palais des Rencontres, le centre social récemment dénommé Nicole Bastien, déjà présent sur le lieu de vie, se développe. Des activités nouvelles sont proposées en lien avec une nouvelle équipe.

De la même façon, une antenne du centre social la Rotonde a ouvert en 2019 au sein de U1. Elle a vocation à accueillir les citoyens de la Vignotte ainsi que du centre-ville. Des activités hors les murs permettent d'aller au plus près des habitants.

Par ailleurs, un pôle destiné plus spécifiquement aux adolescents est basé à l'adothèque, dans les locaux de la MAFA, pour des activités destinées à cette tranche d'âge après les cours, ainsi que les mercredis et samedis après-midi. Une carte ado a été créée pour l'occasion permettant de bénéficier d'activités et de sorties. Le programme et animations proposées aux jeunes vont tendre à se développer en 2020.

**7. Services de proximité : plus proche des habitants**

Soutien aux associations œuvrant dans tous les domaines. La ville poursuivra son soutien avec un budget dédié conséquent. Par ailleurs, la Ville maintient la gratuité des prêts de salle et la mise à disposition de matériel.